

CEF 5 et 6 décembre 2017

Résolution générale

Résolution générale

Adoptée à l'unanimité

L'indépendance, une nécessité vitale

Dès le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des ordonnances Macron s'appliquera, faisant sauter les verrous du Code du travail et des branches, facilitant les licenciements et permettant de contourner les organisations syndicales pour imposer des accords de flexibilisation, de baisse des salaires. Cela va provoquer un véritable basculement dans toute la réglementation du travail et d'inévitables conflits.

Dans la suite des ordonnances contre le Code du Travail, et le plus vite possible, le gouvernement veut aller jusqu'au bout de la remise en cause des acquis et garanties collectives de tous les salariés. Comme l'a déclaré le Conseil National Fédéral (oct 2017) :

«L'ensemble de cette politique a pour objectifs de faire baisser le coût du travail, de casser les services publics républicains et finalement faire disparaître les garanties collectives, tous les acquis arrachés par les salariés avec leurs organisations. Pour mettre en œuvre ce programme, le gouvernement entend remettre en cause l'indépendance des syndicats et leur capacité à faire valoir les droits et revendications des salariés.»

Face à ces mesures de régression sur toute la ligne, plus que jamais, le syndicalisme doit rester libre et indépendant et poursuivre le combat avec les salariés sur leurs revendications. C'est dans ce cadre que la FNEC FP-FO inscrit son action, pour dresser les revendications face à toutes les attaques dans les secteurs où elle intervient, et regrouper sur cette base les personnels, et contribuer à préparer la nécessaire riposte interprofessionnelle pour bloquer cette politique.

La CEF se félicite de la grève interprofessionnelle du 16 novembre à l'appel de FO, CGT, SUD et FSU, qui a permis de réaffirmer les revendications FO, l'opposition aux ordonnances Macron et aux mesures à venir (formation professionnelle, réforme de l'assurance chômage et des retraites...).

La CEF se félicite également :

- ✓ du courrier UIAFP-FO au ministre Darmanin qui demande le retrait de la circulaire du premier ministre du 26 septembre, dont l'objet est de privatiser des missions de service public ou même de les abandonner.
- ✓ du boycott unanime par les organisations syndicales du Conseil Commun de la Fonction publique (CCFP) qui lorsqu'il a été reconvoqué le 8 novembre a reçu un vote contre unanime des organisations de fonctionnaires ;
- ✓ du communiqué commun du 13 novembre des organisations syndicales de la Fonction publique UIAFP-FO, CGT, Solidaires qui décident de ne pas participer aux groupes de travail relatif à la mise en place du Forum de l'action publique, refusant de co-construire ou de cogérer des «réformes structurelles et des économies significatives et durables», «des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions» d'ores et déjà décidés par le gouvernement avec le programme Action Publique 2022.

La CEF se félicite de la circulaire confédérale du 23 novembre proposant «de ne pas participer aux réunions régionales qui se tiendront sous cet intitulé» (CAP 2022).

Concernant la Fonction publique, après la grève très suivie du 10 octobre dernier, la CEF constate que le gouvernement n'a pas répondu aux revendications des fonctionnaires et agents publics. Ces derniers ne sont perçus que comme des variables d'ajustement budgétaire par ce gouvernement. Il suffit pour s'en convaincre d'énoncer quelques mesures annoncées : blocage du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report des maigres mesures indiciaires prévues par le PPCR tandis qu'est maintenue la potion amère de l'allongement de carrière et de la nouvelle évaluation des enseignants, hausse de la CSG non compensée de manière pérenne, suppression de 150 000

contrats aidés et de 120 000 postes de fonctionnaires...

La CEF entend ne rien lâcher sur les revendications qu'elle a portées le 10 octobre avec la FGF-FO :

- ✓ retrait des ordonnances ;
- ✓ non à l'augmentation de la CSG et au jour de carence, maintien du financement de la Sécurité Sociale par les cotisations ;
- ✓ maintien du statut général et des statuts particuliers ; augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice et ouverture de négociations salariales ;
- ✓ retrait du PPCR ;
- ✓ réemploi de tous les contrats aidés et leur intégration sur des emplois statutaires ;
- ✓ maintien du Code des Pensions civiles et militaires

Dans l'enseignement, la formation professionnelle, la culture, toutes les mesures déjà présentées, ou bien en cours de discussion (réformes de l'accès à l'université, du baccalauréat, de la formation professionnelle, projet « CAP 22 »...) forment un programme d'ensemble visant à soumettre tous les secteurs à l'austérité et à les adapter à la logique d'inversion de la hiérarchie des normes, de destruction de toutes les garanties collectives portée par la loi El Khomri et les ordonnances «Loi travail» dont nous exigeons l'abrogation. Dans ce projet d'ensemble, c'est tout l'édifice des droits collectifs, allant de l'existence de diplômes nationaux débouchant sur des qualifications nationales, à celle de conventions collectives et de statuts dans la fonction publique, qui devrait y passer pour laisser place à l'individualisation totale et à l'arbitraire local. S'appuyant sur les mandats de la fédération, la CEF considère que plus que jamais est à l'ordre du jour le regroupement des personnels sur leurs revendications pour s'opposer à ces plans destructeurs. C'est sur cette orientation d'indépendance, d'action pour les revendications, qu'elle invite sans tarder les sections fédérales, les syndicats à préparer les prochaines élections professionnelles.

Abandon du «plan étudiants» – Défense du Baccalauréat

La CEF se prononce pour le maintien du Baccalauréat, diplôme national, premier grade universitaire, clé de voûte de tout l'édifice national de l'enseignement scolaire et des grilles de qualification et l'un des derniers remparts contre la disparition des disciplines et la territorialisation des programmes de la maternelle à la terminale.

Dans le droit fil des ordonnances, le projet de loi sur l'accès à l'université marque un véritable basculement. Il instaure de fait la sélection à l'université. Il met en place toutes les conditions de la disparition du baccalauréat comme premier grade universitaire. Le dispositif «ParcourSup» (ancien APB) devra faire des «propositions personnalisées» pour opérer un tri selon le «profil du lycéen». C'est la raison pour laquelle le gouvernement entend individualiser les parcours en lycée. Le ministre Blanquer veut introduire une part importante de contrôle continu dans le baccalauréat, ainsi que «la modularité des cursus», ce qui veut dire en finir avec le baccalauréat comme diplôme national, reposant sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. Contre ces projets qui marqueraient un véritable

basculement, la CEF se félicite de la déclaration commune FNEC FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD Éducation, Solidaires Etudiants, UNEF, UNL qui réaffirme :

«La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.

Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

L'exigence d'ouverture de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.

Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

L'abandon du projet de loi sur le 1^{er} cycle post bac, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.»

La CEF appelle à se saisir du point d'appui très important que constitue cet appel commun : la majorité des fédérations de l'enseignement, avec l'UNEF prend position ensemble pour rejeter les mesures gouvernementales visant à démanteler les diplômes. La CEF appelle ses syndicats, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur, à s'appuyer sur cet appel national, y compris en prenant les contacts intersyndicaux locaux, afin de tenir des assemblées du personnel dans les établissements. Elle appelle à mettre à l'ordre du jour des assemblées de personnels les prises de position si possibles communes reprenant les exigences de l'appel interfédéral. Elle enregistre de nombreuses prises de position, souvent intersyndicales (CTA de Clermont, communiqué FO-SNES dans le Tarn...) contre le «Plan étudiants». La multiplication de ces prises de position pour enraciner la revendication, mobiliser les personnels est immédiatement à l'ordre du jour. La CEF appelle en particulier dans la région parisienne à porter les prises de position, à organiser les délégations qui se rendront à l'assemblée nationale le 12 décembre.

Réforme de la formation professionnelle

Le projet de réforme de la formation professionnelle, concerne deux dossiers, celui de l'apprentissage pour le versant formation initiale, et celui de la formation professionnelle continue.

Formation professionnelle initiale

Le ministère du Travail veut réformer l'apprentissage tandis que celui de l'Éducation nationale a lancé une mission de transformation de la voie professionnelle scolaire. Muriel Pénicaud résume ainsi l'objectif des concertations qui sont en cours : *«Il faut que les branches et les entreprises s'impliquent pour la généralisation de l'apprentissage. Elles doivent être plus associées dans la construction des diplômes avec les régions. Ces dernières devront définir une offre de cursus qui corresponde aux besoins des entreprises du territoire et les branches évalueront les besoins à l'échelle nationale.»*

C'est la destruction des diplômes nationaux et donc des qualifications, en lien direct avec les ordonnances. La généralisation de l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire mettrait des milliers d'élèves sous la coupe directe des patrons. C'est le bradage de l'enseignement professionnel pour satisfaire aux besoins du patronat.

La CEF rappelle les termes de la résolution sociale du Congrès Confédéral de 2015 qui dénonce la logique de «*destruction de l'égalité des droits des citoyens à la formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux sur tout le territoire.*» Elle s'oppose «*à la régionalisation des diplômes et de la gestion des personnels. (...) Tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme et effectuer le parcours professionnel du CAP niveau V au BTS niveau III ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leurs demandes.*»

Le ministre de l'Éducation est également à la manœuvre pour assurer la promotion de l'apprentissage. Selon Jean-Michel Blanquer, «*l'attractivité de l'apprentissage doit s'incarner dans les campus des métiers ; il en existe déjà et nous voulons les déployer*».

Le campus des métiers, c'est la «*mixité des parcours*» au sein d'un même établissement, ainsi que la «*mixité des publics*» (élèves, apprentis, adultes en formation) au sein d'une classe. Ce mélange permet dès lors de moduler la durée des formations ou des enseignements. Il désorganise les formations, et remet en cause les missions et le statut des PLP, en ouvrant la voie à l'annualisation, voire au transfert des PLP vers les régions.

Ces superstructures réduisent voire suppriment l'offre de proximité par regroupement en pôles de formation, dans une filière donnée. Elles autorisent l'utilisation des établissements scolaires et de leurs machines par des entreprises privées.

La CEF avec sa confédération réaffirme son opposition à la mixité des parcours et à la mixité des publics dans le groupe classe et condamne tout désengagement de l'État qui confie les jeunes de leurs établissements à des formations patronales.

La CEF est fermement déterminée à défendre :

- L'enseignement professionnel initial public laïque, sous statut scolaire, dans des établissements spécifiques, les lycées professionnels.
- Le droit de tous les jeunes à y accéder pour préparer des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts.
- Le maintien du statut de PLP garant de l'existence de l'enseignement professionnel initial, public, laïque, sous statut scolaire.
- L'obligation scolaire jusqu'à 16 ans

Formation professionnelle continue

La CEF a pris connaissance de la note d'orientation remise aux partenaires sociaux en vue de la négociation sur la réforme de la Formation Professionnelle. La refonte du système de financement de la Formation Professionnelle Continue a pour unique objectif la baisse du coût du travail.

La CEF constate que le gouvernement veut en finir avec le Congé Individuel de Formation (CIF) en imposant le Compte Personnel de Formation (CPF) comme «*l'unique droit personnel à la main des individus dans une logique d'appropriation directe*». La CEF rappelle, avec sa Confédération, que le CIF est le seul dispositif qui permet de s'inscrire dans une formation longue qualifiante.

La CEF rappelle que le CIF est un droit collectif basé sur la

mutualisation alors que le CPF, inclus dans le CPA, est un droit individuel basé sur la capitalisation. La CEF constate également que le gouvernement veut en finir avec les titres professionnels et plus généralement éradiquer les diplômes nationaux, pour casser le lien direct avec les conventions collectives et les grilles de salaire.

La Commission Exécutive Fédérale s'oppose à ce projet et rappelle que le titre professionnel et le diplôme sont des outils de promotion sociale qui renvoient à une obligation constitutionnelle de l'État envers le citoyen.

AFPA

La CEF constate que le démantèlement de l'AFPA était induit par les propositions des lois successives sur la formation professionnelle de 2004, 2008 et 2015 dite loi «Rebsamen». La CEF constate que Force Ouvrière avait raison de dénoncer le désengagement de l'État en matière de service public de Formation Professionnelle.

La CEF constate que Force Ouvrière avait raison de dénoncer que la régionalisation de la Formation Professionnelle serait mortifère pour l'AFPA.

La CEF continue d'affirmer sa volonté à défendre un vrai Service Public National de la Formation Professionnelle et rappelle que celui-ci est indissociable de l'École de la République et des obligations de l'État envers le citoyen. À ce titre, il ne peut être mis en concurrence.

La CEF considère qu'il ne peut pas y avoir de plan de sauvetage de l'AFPA dans le cadre imposé par le ministère du Travail. L'État ne peut s'exonérer de son devoir. Sauver l'AFPA, cela passe par la garantie donnée à l'AFPA et à ses personnels, du maintien de son activité et de son financement.

La CEF défendra les revendications de la SFN FO FPA à savoir :

- ✓ L'abrogation des articles de la loi de 2004 qui concernent l'AFPA et de la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- ✓ Le retour à des financements publics de l'État, permettant à l'AFPA de revenir à ses missions traditionnelles de service public
- ✓ Le maintien d'une AFPA nationale sans filiale
- ✓ Le maintien des titres professionnels nationaux reconnus dans les conventions collectives
- ✓ Le retour des moyens financiers pour l'entretien du patrimoine ainsi que des règles nationales uniques pour en assurer la gestion
- ✓ Le retour de vrais services associés qui contribuent à la qualité des formations dispensées (gratuité de l'hébergement, restauration, médecine du travail, rémunération des stagiaires, accompagnement sociaux-éducatifs...) ainsi que l'égalité d'accès à ces services pour tous les stagiaires
- ✓ Le retour au sein de l'AFPA d'un service d'orientation ainsi que le maintien et le développement d'une direction de l'ingénierie qui tienne son rôle d'épine dorsale de notre institution
- ✓ L'arrêt de la politique du non remplacement des départs et l'embauche du personnel nécessaire en CDI pour le bon fonctionnement de l'AFPA
- ✓ L'ouverture de négociations dignes de ce nom sur les salaires, les conditions de travail, le droit syndical ...

Pour parvenir à la satisfaction de ces revendications, la CEF soutiendra toutes les actions envisagées par la SFN FO FPA.

GRETA

Les GRETA sont soumis à une politique d'ouverture au marché et à la concurrence. Dans le cadre des lois de décentralisation de 2003 et 2010 puis de la loi NOTRe, certaines régions annoncent le non renouvellement de leur commande publique auprès des GRETA. Ces décisions menacent l'existence des GRETA et conduisent à la suppression de Contrats à Durée Déterminée et Contrats à Durée Indéterminée.

La CEF s'oppose à la suppression de tous les CDD et CDI et exige le réemploi de tous sur postes statutaires.

Budget 2018 et suppressions de postes :

La CEF alerte les structures de la fédération sur les conséquences du Budget 2018. Outre 200 suppressions de postes d'administratifs, 48 suppressions au CNED et à Canopée, 180 à l'AEFE, ...la publication au JO du 29 novembre des postes aux concours du second degré public, avec un recrutement en baisse de 2 600 postes par rapport à l'année dernière, confirme la poursuite de la baisse des dépenses publiques, avec comme conséquence l'aggravation des conditions de travail pour les personnels et la poursuite des fermetures d'écoles et d'établissements. Ces suppressions de postes donnent tout le contenu du projet de refonte du baccalauréat et du lycée décidé par le ministre Blanquer.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la CEF partage le constat porté par les fédérations de l'enseignement : *«Ce ne sont pas les annonces budgétaires qui vont permettre une amélioration de la situation, le budget est loin d'être à la hauteur des ambitions affichées. Sur le milliard annoncé à destination de l'Enseignement supérieur étalé sur cinq ans, 450 millions d'euros sont déjà budgétisés au travers du Grand plan d'investissement qui se fera sous forme d'appels à projets, privant de facto une partie des universités de ce financement. Il ne reste que 500 millions d'euros sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiants d'ici 2025, ce qui est largement insuffisant. Aucune garantie n'existe sur les recrutements d'enseignants et de personnels techniques, administratifs et de bibliothèques pour accueillir l'ensemble des étudiants attendus, faire baisser les effectifs des cours en TD et en amphi, améliorer les conditions de travail des personnels d'universités très dégradées ces dernières années.»* Par ailleurs, dans les universités les budgets proposés aux conseils d'administration mettent en œuvre la sélection alors que le projet de loi n'a pas encore été discuté à l'Assemblée nationale (gestion des demandes d'affectation, modules de mise à niveau, définition des «attendus» et des capacités d'accueil des filières...).

Dans ce contexte d'austérité les restructurations des établissements (Saclay, Paris, Montpellier, ...) visent en particulier à séparer les formations sélectives des autres en cohérence avec le « plan étudiants ».

La CEF invite les structures de la fédération à établir avec les personnels dans les écoles, établissements, les universités, les services, les cahiers de revendications établissant les classes et les postes nécessaires à l'exercice de leurs missions. Elle les invite à les exprimer à tous les niveaux.

Défense des garanties statutaires

La CEF confirme son appel à poursuivre la campagne de mobilisation des personnels pour le retrait de l'évaluation, le maintien de la notation chiffrée, du rôle des CAP, le respect des missions fondamentales des personnels, la défense du statut général et des statuts particuliers. La FNEC FP-FO continuera d'agir contre l'individualisation des carrières renforcées et aggravées par PPCR et pour que l'accès à l'indice terminal du corps soit garanti à tous.

Informée de la pétition commune SNUDI-FO et Snuipp du Rhône, de celle du même ordre en Haute-Loire dans lesquelles les syndicats revendiquent le retour à des barèmes chiffrés basés essentiellement sur la prise en compte de l'ancienneté pour les opérations d'accélération de carrière ou de passage à la hors-classe ou encore pour les mutations.

Informée également de l'avis FO-FSU lors du CTA de Clermont-Ferrand du 17 octobre 2017, la CEF appelle les structures de la FNEC-FP FO à généraliser ce type d'initiatives si possible avec d'autres organisations et fédérations syndicales, initiatives qui dans les faits ouvrent une brèche dans le dispositif de l'accord PPCR.

Contrats Aidés : agir maintenant pour un statut !

En supprimant de dizaines de milliers d'emplois aidés, le gouvernement prétend «agir contre la précarité» en décidant un «plan d'insertion massif» sur les emplois à «quasi statut» que représentent les emplois d'AESH.

Pour la CEF, la réalité de ce «quasi statut», c'est le «quasi emploi», le «quasi contrat», le «quasi salaire» et l'absence de droits. Le passage de CUI à AESH se traduit par une perte de 80€ par mois. Ce sont des contrats précaires. La CEF exige donc la pérennisation de ceux-ci par la création d'emplois statutaires, avec une véritable formation. La CEF dénonce également la mutualisation des AESH qui se traduit par une perte de moyens dans les écoles et les établissements.

Lors du dernier CHSCT M, le représentant du ministre a donné deux infos importantes :

Toute personne en CUI ayant deux années d'expérience auprès des enfants en situation de handicap doit être recrutée comme AESH. Des instructions ministérielles ont été données pour que les contrats des AESH soient de 58,3% minimum d'un temps complet pour combler la perte salariale enregistrée en comparaison du CUI.

La CEF appelle les sections départementales à intervenir auprès des DASEN, Recteurs et Préfets pour veiller à l'application de ces deux dispositions.

Pour la FNEC-FP FO, il est urgent d'agir, alors même que des centaines d'emplois aidés, affectés dans les EPLE ou les écoles, sont licenciés. Ces contrats précaires, pour beaucoup d'entre eux, remplaçaient déjà des postes de titulaires supprimés, ce sont désormais les missions qui ne pourront être remplies mettant en péril le fonctionnement des services et aggravant encore plus les conditions de travail des agents !

La CEF appelle à poursuivre les interventions à tous les niveaux, et si possible dans l'action commune, pour le réemploi de tous les contrats aidés, pour leur intégration sur un emploi statutaire.

Conférence nationale sur l'inclusion scolaire systématique du 28 mars

La CEF appuie la décision de convoquer une conférence nationale traitant de l'inclusion scolaire systématique le 28 mars prochain dans les locaux de la confédération.

La CEF mesure d'ailleurs le poids qu'ont d'ores et déjà les initiatives prises par les syndicats de la FNEC-FP FO qui combattent pour la défense et le maintien des structures et des postes spécialisés, pour la défense et la reconnaissance des qualifications des personnels.

Dans ce contexte, la CEF rappelle d'ailleurs l'opposition de la FNEC-FP au plan de suppression d'emplois des CUI, CAE qui contribue à détériorer un peu plus les conditions d'accueil des élèves et d'exercice des personnels.

La CEF engage les structures de la fédération à poursuivre leur action pour faire valoir les légitimes revendications des personnels en la matière.

Considérant que la conférence Nationale du 28 mars doit être un point d'appui pour dresser l'état des lieux sur la question de l'inclusion scolaire systématique et en tirer toutes les conclusions pour aider à la mobilisation, la CEF engage tout particulièrement les structures de la fédération à préparer la conférence du 28 mars, en constituant d'ores et déjà les délégations soit par syndicat départemental, soit par section FNEC-FP départementale. Elle invite les structures de la fédération à recueillir non seulement les témoignages illustrant les conséquences de la destruction des structures et postes spécialisés mais aussi à recenser les combats engagés contre cette dégradation.

Médecine de prévention

La CEF partage le constat de de la FGF-FO : *« la médecine de prévention connaît, en plus, un manque d'attractivité. Mais ce manque d'attractivité a des causes connues, car sur les aspects de la prévoyance, de la rémunération ou des conditions de travail, les médecins de prévention sont particulièrement mal lotis. FO Fonction Publique a également rappelé les conditions de travail dégradées pour l'ensemble des agents de la Fonction publique et a affirmé que le gouvernement portait l'entière responsabilité de cette situation délétère par sa politique de réduction des effectifs, de réformes et de restructurations incessantes et d'individualisation des droits et des rémunérations. »*

A l'Education nationale la situation est catastrophique : pour 900 000 agents, le ministère recense seulement 83 médecins représentant 67.1 ETP (bilan 2015/2016 présenté au CHSCTM), dont seulement 38 sont détenteurs des diplômes (27 sont généralistes). Deux académies n'ont pas de médecin de prévention à cette date. Le ministère emploie seulement 11 infirmiers du travail, 12 psychologues, 2 ergonomes et 48 secrétaires médicales. Seules 2712 visites médicales quinquennales ont été réalisées en 2015/2016. Les médecins n'en peuvent plus et sont surchargés de tâches.

De nombreux syndicats de la fédération ont mené des campagnes souvent avec succès, mais la situation globale ne s'améliore guère. C'est pourquoi la CEF, avec la FGF-FO et à tous les niveaux décide d'engager une campagne d'ampleur nationale pour défendre la médecine de prévention. Elle mandate le SF pour demander audience au ministre sur cette question avec compte-rendu et conférence de presse, et envisage avec la FGF-FO la possibilité d'une campagne fonction publique sur cette question. La CEF appelle ses sections

départementales à se saisir de ce dossier en s'appuyant sur les initiatives déjà mises en œuvre par nos syndicats dans certaines académies, ainsi que sur le matériel (vademeccum, courriers-types, etc.) édité par la fédération.

Elections professionnelles 2018 : on continue !

La CEF invite ses syndicats à prendre toutes les dispositions pour contribuer à la réalisation des candidatures nécessaires dans tous les secteurs.

Tous les personnels doivent pouvoir voter FO, pour leur CTM, pour leur CTA ou CTE, pour leur CAP nationale, académique ou départementale de corps, pour leur CCP.

La collecte des actes de candidatures doit être engagée et amplifiée, à commencer par nos adhérents et avec eux : *« le CNF insiste sur la nécessité de faire de cette campagne pour le vote FO une campagne de tous les adhérents, ce qui signifie dès maintenant : en informer tous les adhérents, les solliciter, organiser avec eux la collecte des candidatures. »*

La CEF attire l'attention de ses syndicats sur les enseignements du scrutin pour les CAP des PSYEN, notamment sur la nécessité de présenter des listes partout, dans tous les corps et toutes les académies.

Pour les élections professionnelles de 2018, la CEF décide de présenter des listes partout, dans tous les corps, dans tous les départements et académies.

La CEF invite les syndicats départementaux et sections fédérales départementales à se coordonner sans attendre au niveau académique afin d'établir un état de situation précis. Il s'agit dans chaque académie, dans chaque département, de faire le point sur les capacités à présenter les listes et à saisir sans attendre les syndicats nationaux concernés et la fédération sur les difficultés éventuelles à présenter telle ou telle liste. Cela passe notamment par la réunion des Interfnecc et le suivi au niveau académique des progrès dans la constitution des listes. La CEF insiste sur la nécessité de saisir sans attendre tous les adhérents de tous les syndicats de la fédération au niveau local de l'enjeu de ces élections : les adhérents des 435 syndicats de base de la fédération sont une force à mettre en mouvement. Chacun peut être candidat et peut solliciter un candidat potentiel pour les listes, en particulier les plus « difficiles ». Les AG de reprise de cartes programmées en janvier doivent être un moment de cette mobilisation.

La CEF donne mandat au SF d'impulser la campagne pour la constitution des listes FO en relation avec les syndicats nationaux. Les syndicats sont invités à communiquer l'état de des listes CAP aux syndicats nationaux concernés et la réalisation des listes CT à la fédération. Les difficultés, les demandes d'intervention et d'aide seront communiqués par le SF qui se met à la disposition de toutes les structures qui demanderont une aide.

La CEF avec le SNFOEP alerte contre les tentatives directes ou indirectes de certains syndicats de vouloir intégrer les maîtres du privé au CTM. La CEF demande à toutes les sections FNEC-FP d'alerter le SNFOE à constituer des listes aux CCMA/CCMI afin d'augmenter la représentativité FO dans l'enseignement privé. Enfin la CEF apporte son soutien au SNFOEP dans son recours contre l'arrêté de représentativité CCCNEPNL (convention collective nationale de l'enseignement privé non lucratif).

Le cahier des votants est ouvert : c'est le cahier des 4 clics FO

Dès à présent, la CEF invite à mettre à l'ordre du jour de toutes les réunions de syndiqués la constitution du cahier des votants : corps par corps, nous commençons à enregistrer les électeurs FO, leur numéro de téléphone, leur adresse mail, l'engagement que chacun prend de contacter tel ou tel futur électeur FO. Les cahiers de chaque syndicat additionnés doivent constituer le cahier des votants du CTA et du CTM, des CA locales et des CAPN : les 4 clics FO sont les clics de la représentativité FO.

Là encore, le scrutin des élections à la CAP des PSYEN et l'obtention de sièges aux CAPA de Rouen et de Lyon confirment la seule méthode qui vaille : c'est toujours voix par voix que se construira le vote Force Ouvrière. Ça a été le cas dans les 13 académies où FO présentait des listes à la CAPA. Tout

naturellement, dans les académies où FO ne présentait pas de listes, les résultats sont moins bons.

C'est également la méthode qu'ont suivie nos camarades du CNED et qui a donné d'excellents résultats.

La CEF invite ses syndicats à mener cette campagne en lien avec les UD et les sections départementales FGF-FO et UIAFP-FO.

En tout état de cause, la CEF considère que les listes aux CAP et CCP ainsi que les listes aux CTA devront être bouclées fin juin.

Pour la CEF, construire le vote FO, c'est conforter et multiplier les implantations.